

10 ans d'étude auprès des dirigeants TPE et PME

Plus de 8 dirigeants sur 10 sous-estiment le risque routier professionnel

A l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, MMA dévoile les résultats de 10 années d'étude sur le risque routier en entreprise¹. Un bilan qui alerte puisque seuls 18 % des dirigeants de TPE/PME savent que le risque routier est la première cause d'accident mortel en entreprise (- 7 points en 10 ans). En conséquence, seuls 29 % des entreprises ont déjà mis en place des actions de prévention et à peine 3 % prévoient d'en engager cette année.

Le risque routier professionnel toujours largement sous-estimé

Avec 440 décès en 2023 (dont 296 lors d'un trajet domicile-travail et 144 au cours d'un trajet professionnel)², le risque routier reste la première cause d'accident mortel au travail. Un risque largement sous-évalué par les dirigeants de TPE/PME, puisque seuls 18 % le placent au premier rang (versus 25 % en 2016), alors même que le nombre de décès est en hausse (moins de 400 décès en 2016).³

Point positif cependant, les résultats de l'étude montrent une meilleure prise de conscience des dirigeants de leur responsabilité en cas d'accident d'un salarié : 69 % reconnaissent aujourd'hui pouvoir être tenus responsables en cas d'accident lors d'un trajet professionnel (+ 7 points vs 2016) et 45 % pour les trajets domicile-travail (+ 8 points).

De même, l'inscription du risque routier dans le Document Unique d'Évaluation des Risques progresse nettement. Aujourd'hui, 49 % des dirigeants déclarent avoir intégré ce risque, soit une hausse de 28 points en 10 ans. Un progrès significatif, même si la prise en compte du risque routier reste minoritaire, alors même que cette inscription est obligatoire pour assurer la sécurité des salariés.

Des dirigeants encore peu engagés en matière de prévention

L'étude pointe une carence au niveau des actions engagées. Ainsi, seules 3 entreprises sur 10 ont déjà mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés (29 %). Bien qu'en hausse de 12 points en 10 ans, cette progression reste insuffisante. Et pour l'année 2025, seuls 3 % des dirigeants ont planifié des actions de cet ordre.

Concernant les actions mises en place, celles-ci relèvent principalement du contrôle plutôt que de la mise en place de mesures de fond. Les deux principales mesures instaurées sont la vérification de la validité du permis de conduire (78 %) et celle des véhicules mis à disposition (75 %). Les actions d'encadrement (réduction des déplacements professionnels), ainsi que les démarches de sensibilisation ou de formation restent très minoritaires.

Les dirigeants n'ayant pas mis en place d'actions de prévention justifient avant tout cette absence par un manque d'intérêt ou de temps : 46 % déclarent ne pas y avoir pensé et 21 % invoquent un manque de temps. Seuls 4 % évoquent un manque de moyens financiers ou de coopération des salariés.

Alternatives à la conduite et véhicule connecté : des évolutions encore marginales

Face au risque routier professionnel, les nouvelles pratiques restent timides. Seuls 7 % des dirigeants interrogés déclarent avoir mis en place des actions pour favoriser les mobilités douces, telles que le vélo ou la trottinette électrique, et seulement 2 % ont instauré un "forfait mobilité durable".

Par ailleurs, la sophistication croissante des véhicules professionnels, de plus en plus équipés d'outils connectés, semble avoir un impact positif sur la conduite : 59 % des dirigeants estiment que ces équipements facilitent la sérénité au vola

La sensibilisation des dirigeants, un levier clé pour renforcer la prévention

Autre enseignement préoccupant de l'étude : seuls 25 % des dirigeants déclarent avoir été sensibilisés au risque routier professionnel. Pourtant, cette

sensibilisation apparaît comme un levier essentiel. Ceux qui ont été sensibilisés ou formés montrent en effet une propension bien plus forte à mettre en oeuvre des actions de prévention au sein de leur entreprise (50 %, contre seulement 22 % parmi ceux qui n'ont pas été sensibilisés).

Dans la pratique, l'envie de mieux s'équiper reste cependant limitée : seuls 34 % des dirigeants expriment le souhait de disposer de davantage d'outils de sensibilisation, et 21 % souhaitent mieux connaître les enjeux et règles liés au risque routier. Des résultats qui témoignent d'une sousestimation persistante du risque routier en entreprise.

Une campagne de sensibilisation sur le risque routier professionnel

Dans le cadre des Journées de la sécurité routière au travail qui se déroulent du 12 au 15 mai 2025, MMA renouvelle son engagement auprès des dirigeants en lançant une campagne de prévention en radio avec la diffusion de spots de sensibilisation pour alerter les dirigeants sur le risque routier professionnel. MMA met également à disposition des dirigeants des outils concrets pour les accompagner.

Plus d'informations : <http://www.zerotracas.mma/journees-securite-routiere.htm>

« Trop souvent, le risque routier reste un angle mort de la prévention en entreprise – notamment dans les TPE et PME – alors qu'il est la première cause d'accidents mortels au travail. Depuis 10 ans, nous suivons l'évolution des comportements et constatons une évolution positive, mais encore trop peu d'actions concrètes sont engagées. Il est urgent de changer de cap. Cette année encore, notre campagne interpelle les dirigeants pour leur faire prendre conscience de leur rôle et les inciter à agir pour protéger leurs salariés sur les routes. », explique Guillaume Wirth, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

1. Étude réalisée par l'Ifop pour l'assureur MMA auprès d'un échantillon de 251 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49

salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée selon la méthode des quotas. Le questionnaire a été administré par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées, du 24 mars au 4 avril 2025.

2. Source : chiffres de l'ONISR 2023.

3. Source : chiffres du rapport annuel AMRP 2016.